

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil administration Séance du 03 Juin 2022

Date de convocation: 13 mai 2022

Nombre de membres

- ▣ 20 en exercice
- ▣ 14 présents et représentés
- ▣ 14 votants

L'an deux mil vingt-deux, trois juin à 11H00

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni AU RESTAURANT LA MANSARDE, 87 Rue de Lorraine à Golbey (88190) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL),
formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER), Mme. DURANT-FRECHIN Odile (Payeur Départemental).

Pouvoirs :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) à M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. ZIMMER Aurélie (Chargée d'Accueil), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Responsable du Pôle Santé et Sécurité au Travail), Mme. MATHIEU Aurélie (Chargée de Développement des Formations).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT)

Ouverture de la séance à 11h10.

En introduction, Monsieur BALLAND a tenu à informer l'assemblée de l'arrivée d'un commercial, chose qui lui tient à cœur depuis plusieurs années et qui se concrétise enfin. La démarche qualité nous y invite fortement, mais aussi le constat de nos bons résultats qui doivent se confirmer ces prochaines années. Le Centre de Gestion a donc recruté tout récemment une personne bien connue du Conseil d'Administration car administrateur démissionnaire : Frédéric METZ. Il aura pour rôle de capter, de rencontrer et de convaincre les élus des collectivités vosgiennes.

Adoption du compte rendu de la séance du 1^{er} avril 2022. Rapport de M. Michel BALLAND

Vidéo envoyée aux Elus par mail.

Adopté à l'unanimité.

Installations de deux membres titulaires au sein du Conseil d'Administration. Rapport de M. Michel BALLAND

Installation de Mme Mireille CLAUDE-PITET, maire de DOGNEVILLE, suite à la démission de M. Frédéric METZ qui intègre nos effectifs sous contrat pour occuper des fonctions de « Référent Territorial ». Il sera vraiment l'interlocuteur privilégié et dédié aux élus.

Voté à l'unanimité.

Information sur l'installation prochaine de M. Pascal PARMENTELAT, maire de LAVELINE-DU-HOUX suite à la démission de M. Jacques GUYOT (En attente de la réponse de M. PARMENTELAT). Monsieur BALLAND a adressé ses remerciements à M. GUYOT pour toutes ses années au sein du Conseil et des Instances Paritaires.

Décisions prises par le Président (délégations - article 28 du décret n°85-634). Rapport de M. Michel BALLAND

30/05/2022 : Création d'un poste permanent sur le grade d'Attaché Territorial à temps non complet pour le pôle Développement Arrivé de Frédéric METZ en qualité d'Ambassadeur Territorial le 30/05/2022.

Voté à l'unanimité.

Monsieur Balland précise quelques informations sur l'organisation des services :

- *Création d'un sixième Pôle « Développement » en simultané avec l'arrivée de Frédéric METZ. Le titre du Pôle est encore indéfini. Mais ce nouveau Pôle portera tous ses efforts sur le développement des services du CDG88 mais aussi le perfectionnement de l'organisation des collectivités, l'amélioration de leur efficience, etc... Il s'agit de perfectionner l'organisation et le fonctionnement des 600 collectivités dont nous nous occupons. Ce Pôle sera dirigé par Yannick GRASSER-CHAMBRE à compter du 1 janvier 2023. La qualité devrait intégrer ce Pôle.*
- *Yannick GRASSER-CHAMBRE occupera également de nouvelles fonctions de Directrice Générale Adjointe à partir du 1^{er} septembre 2022. Elle supervisera donc les services de ce nouveau Pôle et du Pôle Santé Sécurité au Travail ! Conditions de travail des agents et efficacité des services rendus à la population vont de pair !*
- *Nomination au poste de Responsable du Pôle Emploi Territorial à compter du 1^{er} juillet 2022 d'Aurélien MATHIEU, déjà intégré à nos effectifs en qualité de Chargée de développement formation. Elle gardera ses missions en plus de l'encadrement du Pôle.*

L'organigramme sera revu et la nouvelle organisation passera en Comité Technique.

Débat PSC. Rapport de M. Michel BALLAND

Mise en place depuis 2014 des contrats collectifs en PREVOYANCE et depuis 2016 pour la Mutuelle Santé.

Ces opérations sont un vrai succès et un élément d'attractivité pour nos collectivités, même les plus petites ! Le CDG a été bien en avance sur la réglementation. Il aura fallu attendre 2021 pour voir l'obligation d'agir des employeurs locaux sur ces 2 risques.

CHIFFRES CLES :

Pour les agents du CDG88 en propre : 67 personnes

PREVOYANCE : Mise en route le 01/01/2014 : 58% d'adhésion avec une participation employeur de 15€/MOIS/AGENT

MUTUELLE SANTE : Mise en route le 01/01/2016 : 35% d'adhésion avec une participation employeur de 15€/MOIS/AGENT

Le CDG se fait accompagné d'un Tiers Expert depuis le début pour conseiller et aider à la construction des contrats groupes.

L'ensemble des collectivités territoriales ont l'obligation d'organiser un débat sur la PSC et les moyens alloués aux agents. En effet, la participation obligatoire à la prévoyance entre en vigueur le 1er janvier 2025 et celle relative à la complémentaire santé le 1er janvier 2026.

M. Daniel BERNARD demande si les agents mis à disposition dans les communes ont aussi l'obligation d'y adhérer. Il lui est répondu que non, ce n'est pas obligatoire. Cependant, il y a obligation à l'employeur de le proposer.

Pas de vote.

Comité Social Territorial : organisation et fixation du nombre de représentants. Rapport de M. Emre DEMIR.

Les élections professionnelles se tiendront en décembre 2012 : renouvellement des représentants des CT locaux et du CT du CDG. Nécessité de délibérer 6 mois avant le scrutin pour imposer le nombre de représentants dans cette nouvelle instance : le Comité Social Territorial (fusion du Comité Technique et de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). Travail du Pole Carrières Instances Paritaires sur ces questions qui a recueilli les avis des organisations syndicales pour établir les propositions faites au Conseil d'Administration.

- *Fixation du nombre de représentants dans les deux collèges des instances (Elus et représentants du personnel) : Est proposé à 7 titulaires et 7 suppléants.*
- *Maintien du Paritarisme ou non entre les deux collèges des instances (Elus et représentants du personnel) : Il est proposé de maintenir le paritarisme au sein du CST. Est soulevé l'idée de mettre en suppléance d'élus, des membres de l'administration pour pouvoir faciliter les remplacements.*
- *Réception de l'avis des représentants des collectivités territoriales : les représentants du personnel émettent un avis favorable sur cette question.*
- *Il est proposé d'autoriser le Président à ester en justice dans le cadre des éventuels contentieux électoraux inhérents aux renouvellements des instances paritaires de décembre 2012. Cette autorisation valant de la première instance à la cassation devant le Conseil d'État.*

Voté à l'unanimité.

Médiation Préalable Obligatoire : Conventionnement avec le CDG 57. Rapport de M. Emre DEMIR

La MPO s'avide à désengorger les juridictions. Mise en place d'un médiateur pour trouver des solutions entre l'agent et la collectivité pour résoudre des problématiques particulières et éviter de surcharger les tribunaux administratifs. Jusqu'à présent, la MPO était un dispositif expérimental dans les CDG. Désormais, il y a une notion d'obligation de mise en place par l'ensemble des CDG. Cette convention est un moyen d'assurer la prestation en attendant de nommer quelqu'un en interne. A ce jour, deux agents du CDG88 sont en formation pour y répondre : Venezia Viac et Pauline Castiaux. Convention avec CDG57 jusqu'au 31 décembre 2012.

CDG10 est chargé de rédiger ladite convention pour l'ensemble des CDG de la région Grand Est qui auront conventionné.

Mme RAYEUR-KLEIN demande si la collectivité doit informer l'agent de l'existence de la notification. Il lui est répondu que oui et il est proposé que la démarche (faire appel au médiateur auprès du CDG) apparaisse sur l'arrêté qui informe à l'agent la mise en place de la démarche. Il est important de noter que le délais de recours de 2 mois commence à partir du moment où cela est notifié à l'agent, pas à partir du moment où la démarche est lancée.

Voté à l'unanimité.

Identité visuelle du CDG88 : présentation des éléments choisis par la commission. Rapport de M. Michel BALLAND

Explications sur le logo :

Les 8 sont formés par des boucles, des anneaux pour mettre en avant le lien, le partage, l'entraide.

Les couleurs choisies représentent :

- *BLEU : couleur noble, institutionnelle.*
- *ROUGE atténué : un rouge différent du rouge du drapeau français. Il véhicule la chaleur des liens, les relations humaines, la philanthropie. Fait le lien avec le grès des Vosges, pierre emblématique de la région de SAINT-DIE-VOSGES.*
- *JAUNE : couleur évoquant un aspect floral mais aussi la chaleur humaine, le lien humain, la confiance, la convivialité. Fait le lien avec la Jonquille des montagnes ou le Bouton d'Or d'EPINAL.*

Voté à l'unanimité.

Remerciement à François-Xavier ROSE pour son travail à l'écoute des membres de la Commission.

Remerciement aux membres de la Commission pour leur travail.

Charte graphique sera construite ultérieurement et proposée à un prochain Conseil d'Administration.



A l'issue des questions et informations diverses le Président lève la séance à 12:00

Le Président du Centre de Gestion

M. Michel BALLAND (Conseiller Municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT)

La Secrétaire de séance

Mme. Marie-Odile MOINE (Conseillère municipale de MIRECOURT)